

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2023
Approuvé en séance du Conseil municipal du 25 janvier 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 8 décembre 2023 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, Maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE –maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Christophe GUINOT, Raphaël DAUBET, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

REPRESENTES : Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE, Marianne MONIER donne pouvoir à Jacques MORDRET, Frédéric VERGNES donne pouvoir à Michel LEVET, Jean-Pascal TESSEYRE donne pouvoir à Christian FAGES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Raphaël DAUBET est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE ET DU 17 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil les procès-verbaux des deux dernières séances.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 est **adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

Le procès-verbal du 17 novembre 2023 est **adopté à l'unanimité des présents et représentés sous réserve des modifications** suivantes : au point n°6 « dotation globale de fonctionnement – délibération réactualisant la longueur de la voirie communale », M. Levet signale qu'il convient de lire 2000 m au lieu de 2000 Km ; concernant la liste des présents, Mme Verger signale qu'elle était absente et avait donné pouvoir à Marianne Monnier.

Mme Cayre demande que les procès-verbaux soient reçus dans les huit jours. Mme Dena précise que les procès-verbaux ne sont publiés qu'après validation du Conseil, les comptes-rendus doivent eux être publiés sous huit jours.

4. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARPPM (ASSOCIATION RENCONTRES ET PATRIMOINE MARTELAIS)

Mme Fournier Bourgeade rappelle la décision du dernier Conseil permettant, dans la limite de l'enveloppe votée, aux associations n'ayant pas déposé leur demande de subvention dans les délais de pouvoir le faire pour cette séance. Elle présente la demande de l'ARPPM (Association Rencontre et Patrimoine en Pays Martelais) et propose de leur attribuer une subvention de 100 euros.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE LES 7 TOURS

M. le Maire fait part de la sollicitation reçue pour le financement d'un voyage en Angleterre des collégiens. Il est demandé 50 euros par élève domicilié dans la commune, soit 15 élèves pour Martel. Chaque commune a été sollicitée sur ce montant mais vote l'aide qu'elle souhaite apporter.

Mme Cayre remarque que si l'aide est versée au foyer socio-éducatif, elle peut être considérée comme une subvention.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

6. INDEMNITE DE GARDIENNAGE

M. le Maire informe le Conseil que la législation prévoit l'indemnisation du gardiennage des églises. Il propose, compte tenu du départ du père Minkoko le 8 octobre dernier, de proratiser l'indemnité maximale 2023 de 499,75 € et de lui allouer la somme de 384,74 €.

M. Verdier précise que cette indemnité n'est pas une obligation et que certaines communes ne la votent pas. Il signale que le nouvel abbé est Bertrand Cormier qui ne résidera pas sur la commune et qu'il officiera sur le nouveau regroupement paroissial Martel-Cressensac-Souillac.

M. le Maire précise qu'une indemnité est prévue pour les curés ne résidant pas dans la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

7. CREATION D'EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT

M. le Maire fait part de la demande du centre de gestion de remettre à jour les délibérations relatives aux emplois permanents et non permanents. Il propose de confirmer la création d'un emploi permanent et 5 emplois non permanents. Il sollicite également du Conseil l'autorisation de pouvoir recruter directement des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles sans avoir à délibérer.

Adopté à la majorité des présents et représentés

8. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil divers mouvements de crédits :

- 15 197 € pour faire face aux frais de personnel supplémentaires en lien avec le nombre d'arrêts de travail, et aux intérêts d'emprunts dont la part liée aux taux variables est difficilement maîtrisable. Les crédits correspondants seront pris sur la ligne des dépenses imprévues.
- 15 000 € pour l'étude Soliha sur l'ancien hospice, cette étude étant prise en charge à 100 % une recette équivalente est inscrite au budget.
- 8 319,48 € pour les travaux de 1^{ere} urgence sur l'église Saint Maur, compensé en recettes par la notification d'une subvention et des mouvements de crédits. D'autres travaux seront à prévoir pour lesquels des subventions seront également sollicitées dès validation du projet par les architectes.
- 387,64 € supplémentaires à inscrire pour les intérêts du budget assainissement, liés aux taux variables de certains emprunts.
- 4 635,88 pour les travaux rue Senlys sur le budget assainissement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

9. TARIFS 2024

Mme Bourgeade commente les tarifs remis aux élus et examinés par la commission Finances du 28 novembre dernier. Elle met l'accent sur l'augmentation du prix des repas de la cantine décidée par le Département. Le repas passe de 4,30 à 4,70 euros. La commission Finances suggère de fixer le tarif refacturé aux familles à 4,50 €, la commune prenant à sa charge la différence de 20 centimes. M. le maire propose que la commune prenne à sa charge 25 centimes sur chaque repas facturé. Ceci représenterait une charge annuelle d'environ 6000 € pour la commune et limiterai à 3 % (au lieu de 10 %) l'augmentation subie par les familles. Il souligne avec Mme Fournier-Bourgeade l'importance de faire un geste envers les familles.

Mme Cayre remarque que le Département avait déjà communiqué le calendrier des augmentations prévues chaque année et que ce n'est donc pas une surprise. M. le Maire rappelle que les augmentations n'étaient jusqu'à présent pas aussi fortes ; la commune prendra sa part cette année et peut être l'année prochaine mais il conviendra de décider jusqu'où la commune pourra aller et ne pas grever le budget communal éternellement.

M. Fages demande qu'un mot explicatif soit donné aux familles afin qu'elles aient conscience de l'effort consenti par la commune.

Mme Cayre rappelle que la commune finance également du personnel pour aider à la préparation des repas et souligne le coût très important pour la commune et les familles de ce choix de restauration scolaire. M. Fages remarque que les prix des repas scolaires sont supérieurs à ceux de l'EHPAD.

M. le Maire propose de fixer le prix des repas à 4,45 € et soumet au vote l'ensemble des tarifs 2024.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

10. GARDERIE PERISCOLAIRE – MODE PAIEMENT - PROJET D’AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU)

M. le Maire signale la possibilité nouvelle pour les parents de payer la garderie par cesu. La commune n'est pas obligée de mettre en place ce moyen de paiement mais c'est un plus pour les familles.

Il propose d'instaurer ce nouveau mode de paiement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

11. ACQUISITION D’UN TRACTEUR ET D’UNE EPAREUSE

M. le Maire propose d'acquérir via crédit bail un tracteur et une épareuse payable sur 84 mensualités d'un montant de 1350 €. Cette dépense supplémentaire sera compensée par les économies réalisées sur les travaux délégués à des prestataires extérieurs et part le gain de temps et une meilleure « productivité » des agents. Le tracteur permettra de faciliter le travail des agents, l'ancien tracteur ne permettant plus de soulever de poids.

M. Levet précise que sans ces équipements le nettoyage des chemins était réalisé à minima, au mécontentement de certains riverains, avec un budget d'environ 9000 € par an. Des opérations ponctuelles étaient menées sur des situations critiques. L'acquisition du tracteur et de l'épareuse permettra d'anticiper les interventions. Le tracteur coûte 74 000 euros et l'épareuse 27 500 euros.

M. le Maire soumet au vote cet investissement

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Contentieux free : M. le Maire donne lecture du courrier de l'avocat de la commune. L'ordonnance de référé suspend le retrait de la décision d'autoriser Free à implanter une antenne relais et Free peut se prévaloir de la non-opposition à déclaration préalable. L'argument d'une antenne relais déjà présente sur la commune n'a pas été examiné et la notion de fraude, concernant la hauteur de l'antenne sous-estimée de 30 % sur la déclaration préalable, n'a pas été retenue. Il est possible de contester l'ordonnance devant le conseil d'état dans un délais de 15 jours mais il y a de faibles chances de succès compte tenu de la bienveillance vis-à-vis des opérateurs de téléphonie mobile. S'il n'y a pas de recours il est possible de faire activer le fond pour recevoir une décision dans des délais acceptables afin que Free n'exécute pas son projet.

M. le Maire propose de ne pas poursuivre au regard des coûts de procédures et d'indemnités et des chances de gagner. M. Fages remarque qu'il n'y a aucun argument technique ni environnemental qui puisse permettre de défendre l'opposition au projet.

M. Daubet évoque la possibilité de proposer à Free d'autre terrain. M. Fages indique que les sites sont choisis selon des calculs de portée ce qui limite les possibilités.

Lavoir : M. le Maire signale que la commune a obtenu 7 000 € du fonds de restauration du petit patrimoine de Cauvaldor pour la restauration du lavoir. Les travaux d'un montant de 17 880 € seront réalisés sur le budget 2024.

Prime pouvoir d'achat : M. le Maire informe le Conseil que la prime pouvoir d'achat instaurée pour les agents de la fonction publique reste facultative pour la fonction publique territoriale. Il propose de présenter le dossier au CST (comité social territorial) et d'étudier en commission Finances la possibilité budgétaire d'instaurer cette prime qui serait ensuite soumise au conseil municipal.

Gare de Gramat : M. le Maire fait part d'un courrier de l'ADGAPR (association de défense de la gare d'Assier et de promotion du rail) relatif à la fermeture de la gare de Gramat et annonçant un rassemblement de soutien le 16 décembre à 13h30 à Gramat. Mme Cayre suggère de voter une motion de soutien. M. le Maire proposera un texte aux élus.

Festivités : 14 décembre fin des plantations au verger du parc Monti avec les jeunes, 15 décembre lancement d'« Un Noël à Martel », 16/12 marché aux truffes, 17/12 marché de Noël des commerçants.

PLUIH M. Verdier rend compte des réunions des régies PLUIH et SCOT auxquelles il a assisté. Concernant le PLUIH, le projet de règlement est en cours de finalisation et pourra prochainement être examiné en commission urbanisme. Le projet de zonage devrait être envoyé début janvier. Après arrêt du projet de PLUIH par délibération de Cauvaldor, celui-ci sera transmis pour avis aux services associés (services de l'état, chambres consulaires ...) qui auront 3 mois pour répondre, puis idéalement soumis à enquête publique en juin 2024 et approuvé fin 2024.

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) a été approuvé en 2018. Obligation est faite de réaliser un bilan au bout de 6 ans. Ce document très intéressant note les points positifs et négatifs du schéma. Il souligne notamment l'accentuation du nombre logements vacants, problématique au regard de la difficulté d'obtenir des terrains constructibles. M. Verdier suggère de diffuser le bilan à tous les élus dès lors qu'il aura été voté en conseil communautaire.

Médiathèque : Mme Cayre rappelle que la médiathèque fonctionne depuis 2011 uniquement avec des bénévoles, à l'exception d'une période où la commune avait pu bénéficier de contrats aidés. Elle fait part de la lourdeur de gestion pour les bénévoles de ce service, 5^{ème} médiathèque sur le département en termes de budget et de fréquentation. Elle souligne le besoin de disposer d'un emploi à temps partiel comme en témoigne le bilan mitigé du contrat lecture avec Cauvaldor. Mme Coumes remarque que la présence de la bibliothécaire a beaucoup apporté aux bénévoles. Mme Cayre rappelle que l'objectif du contrat était d'augmenter le nombre de lecteurs et que l'on ne peut pas aller au-delà de l'engagement actuel des bénévoles. Elle remarque qu'il serait dommage d'agrandir les locaux sans personnel supplémentaire en face. M. le Maire et Mme Coumes rappellent la recherche menée pour un emploi partagé avec d'autres commune et la difficulté budgétaire à recruter.

VVF : Mme Cayre demande quel est le calendrier du VVF et l'avenir de ses emplois. M. le Maire rappelle que le renouvellement d'un an du bail VVF a déjà validé lors d'un précédent conseil. Il a convié les élus à une réunion de travail le 13 janvier au sujet de l'avenir de ce site.

Compostage : Mme Cayre demande quels sont les dispositifs prévus concernant l'obligation du compostage au 1^{er} janvier 2024. Mme Coumes rappelle que 2 composteurs collectifs sont déjà en place. En réponse à Mme Cayre indiquant que l'accès au composteur de l'abreuvoir est difficile, M. le Maire signale que la recherche d'un nouvel emplacement a déjà été évoquée lors d'un précédent conseil. Mme Verger demande que quelqu'un assure l'entretien des composteurs car elle ne peut plus le faire.

Communication : Mme Cayre exprime son indignation concernant de graves erreurs sur les invitations aux cérémonies : - pour le 8 mai terme « commémoration de l'armistice » employé alors qu'il s'agit de la capitulation de l'Allemagne nazie - pour le 11 novembre, illustration avec des coquelicots, emblème de l'Angleterre. MM Daubet et Oubreyrie disent assumer ces erreurs et M. le Maire rappelle qu'il est tout aussi important d'être présent pour un élu de la République aux cérémonies militaires que la forme et le fond des invitations. Il confirme que l'élu en charge de la communication s'assurera de la conformité des invitations.

Voirie : M. Fages demande quand seront réalisées les réparations sur la chaussée et signale un trou au niveau du grand café suite à l'enlèvement d'un panneau. M. Levet répond que les trous ont été bouchés provisoirement et que l'entreprise Bonnassie, qui n'a pas pu intervenir comme prévu à cause des intempéries, réparera la chaussée de façon pérenne au printemps.

Incendie rue droite : M. Fages souligne la nécessité de tirer un bilan de l'incendie, notamment sur les conditions d'intervention des pompiers : stationnement gênant, accessibilité des bornes incendie et leur bon fonctionnement, présence des terrasses. M. Levet précise que les bornes incendies sont vérifiées tous les 2 ans. M. le Maire répond que l'ASVP est très vigilant sur les stationnements gênant devant les bornes ou dans les ruelles. La grande échelle a pu passer rue Droite, cela aurait été plus problématique l'été avec les terrasses mais rien n'est fixé et un repli rapide est possible. Les pompiers vont dresser un bilan de leur intervention et en faire un retour à la mairie.

Téléthon : en dépit d'une météo défavorable, M. Gil tire un bilan positif de cette manifestation pour laquelle de nouvelles associations se sont mobilisées et qui a permis de récolter 2 200 € de recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Le Maire

Yannick OUBREYRIE

Le secrétaire de séance

Raphaël DAUBET